

INDEX DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - ADEO								
Année	Indicateur relatif à l'écart de rémunération	Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions)	Indicateur relatif à l'écart de taux de promotions	Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	Total de points obtenus	Points maximum pouvant être obtenus	Résultat final sur 100 points
		Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles						
2025	Motif de non calculabilité Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif	Effectif des CSP retenues inférieur à 40% de l'effectif pris en compte pour le calcul des indicateurs		Absence d'augmentations salariales pendant la durée des congés maternités	5	5	10	Non calculable
2024	Motif de non calculabilité Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif	Motif de non calculabilité Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif		Motif de non calculabilité Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif	0	0	10	Non calculable
2023	Motif de non calculabilité Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif	35		0	5	40	60	Non calculable

L'index de l'égalité femmes-hommes fait partie d'un ensemble de mesures législatives adoptées dans la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée le 5 septembre 2018. Cet index permet aux entreprises d'évaluer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes par le biais de divers indicateurs. ADEO œuvre pour favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à travers ses politiques de rémunération, de recrutement et d'évolution professionnelle.